



ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

FNB Harvest Énergie propre

31 décembre 2021



FNB Harvest Énergie propre

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints ont été préparés par Harvest Portfolio Group Inc., gestionnaire du Fonds, et approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire. Le gestionnaire du Fonds est responsable de l'information et des déclarations contenues dans les présents états financiers.

Le gestionnaire maintient des procédures appropriées afin de s'assurer que sont produites des informations financières pertinentes et fiables. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et comprennent certains montants basés sur des estimations et des jugements faits par le gestionnaire. Les principales méthodes comptables que le gestionnaire juge appropriées pour les Fonds sont décrites à la note 3 des états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., auditeur externe du Fonds, a audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de pouvoir exprimer une opinion sur les présents états financiers à l'intention des porteurs de parts. Son rapport fait partie intégrante des états financiers.

Au nom de Harvest Portfolios Group Inc.,

(Signé) « Michael Kovacs »

Michael Kovacs
Président et chef de la direction

(Signé) « Daniel Lazzer »

Daniel Lazzer
Chef des finances

Oakville, Canada
Le 15 mars 2022



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts et au fiduciaire de FNB Harvest Énergie propre (le « Fonds »)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période allant du 11 janvier 2021 (date de lancement) au 31 décembre 2021, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2021;
- l'état du résultat global pour la période allant du 11 janvier 2021 (date de lancement) au 31 décembre 2021;
- l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour la période allant du 11 janvier 2021 (date de lancement) au 31 décembre 2021;
- le tableau des flux de trésorerie pour la période allant du 11 janvier 2021 (date de lancement) au 31 décembre 2021;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles



puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.



L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Christopher Pitts.

/s/ PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 15 mars 2022

FNB Harvest Énergie propre

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre	2021
Actif	
Actif courant	
Placements	65 173 398 \$
Trésorerie	646 428
Dividendes à recevoir	22 873
	65 842 699
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	65 842 699 \$
Nombre de parts rachetables en circulation (note 4)	4 430 000
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	14,86 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FNB Harvest Énergie propre

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL	
Pour la période du 11 janvier 2021 (date de lancement) au 31 décembre 2021	2021
Revenu	
Gain (perte) net sur les placements	
Dividendes	914 935 \$
Gain (perte) net réalisé à la vente de placements	(3 674 167)
Gain (perte) de change net réalisé	(15 528)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	(10 055 348)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les opérations de change	(1 023)
Gain (perte) net sur les placements	(12 831 131)
Revenu total (montant net)	(12 831 131) \$
Charges (note 5)	
Frais de gestion	253 600 \$
Retenues d'impôts	65 204
Coûts de l'information aux porteurs de parts	77 758
Honoraires d'audit	30 161
Honoraires des agents des transferts	8 624
Droits de garde et frais bancaires	65 602
Frais du comité d'examen indépendant	1 439
Droits de dépôt	1 991
Frais juridiques	2 651
Coûts de transactions (note 8)	175 510
Total des charges	682 540
Charges absorbées par le gestionnaire (note 5)	(54 174)
Total des charges (net)	628 366 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(13 459 497) \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 4)	(3,58) \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FNB Harvest Énergie propre

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	
Pour la période du 11 janvier 2021 (date de lancement) au 31 décembre 2021	2021
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	- \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(13 459 497) \$
Opérations sur parts rachetables	
Produit de l'émission de parts rachetables	89 617 288
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	397 823
Rachat de parts rachetables	(10 315 092)
Opérations sur parts rachetables, montant net	79 700 019 \$
Distributions aux porteurs de parts rachetables	
Revenu net de placement	(397 823)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(397 823) \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	65 842 699 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FNB Harvest Énergie propre

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	
Pour la période du 11 janvier 2021 (date de lancement) au 31 décembre 2021	2021
Activités d'exploitation	
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(13 459 497) \$
Ajouter (déduire) les éléments sans incidence sur la trésorerie	
(Gain) perte de change sur la trésorerie	(460)
(Gain) perte réalisé à la vente de placements	3 674 167
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements	10 055 348
Variation de la (plus-value) moins-value latente sur les opérations de change	1 023
Produit de la vente de placements**	18 679 671
Achat de placements**	(76 153 065)
Variation nette de l'actif et du passif hors trésorerie	(23 896)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	(57 226 709) \$
Activités de financement**	
Produit de l'émission de parts rachetables	64 549 736
Rachat de parts rachetables	(6 677 059)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	57 872 677 \$
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de la période	645 968
Gain (perte) de change sur la trésorerie	460
Trésorerie à l'ouverture de la période	-
Trésorerie à la clôture de la période	646 428 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	
Dividendes reçus, nets des retenues d'impôt*	826 858

* Inclus dans les activités d'exploitation

** Les flux entrants (sortants) nets ne tiennent pas compte des opérations non réglées en trésorerie (opérations en nature).

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FNB Harvest Énergie propre

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE				
Au 31 décembre 2021				
Nombre d'actions	Titre	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
ACTIONS				
Énergie				
22 820	VERBIO Vereinigte BioEnergie AG	1 638 319	1 981 706	3,0
		1 638 319	1 981 706	3,0
Industrie				
21 041	Ameresco, Inc., cat. A	1 728 290	2 167 592	3,3
86 340	Ballard Power Systems Inc.	2 443 431	1 371 943	2,1
2 378 000	China Everbright Environment Group Limited.	1 565 647	2 414 912	3,7
14 108	EnerSys	1 607 904	1 410 898	2,1
243 030	ITM Power PLC	2 190 519	1 639 471	2,5
665 550	NEL ASA	2 319 813	1 454 044	2,2
50 776	Plug Power Inc.	2 417 079	1 813 187	2,8
48 982	Shoals Technologies Group, Inc., cat. A	1 673 544	1 505 623	2,3
49 265	Siemens Gamesa Renewable Energy S.A.	2 246 921	1 494 890	2,3
51 386	Stem, Inc.	1 670 462	1 233 064	1,9
26 989	Sunrun Inc.	2 027 146	1 170 993	1,7
35 885	Vestas Wind Systems AS	1 862 459	1 389 846	2,1
		23 753 215	19 066 463	29,0
Technologies de l'information				
24 662	Daqo New Energy Corp., CAAE	2 606 596	1 257 831	2,0
7 735	Enphase Energy, Inc.	1 708 075	1 789 956	2,7
16 310	First Solar, Inc.	1 854 448	1 798 227	2,7
5 426	SolarEdge Technologies, Inc.	1 933 730	1 925 725	2,9
57 556	SunPower Corporation	2 541 054	1 519 450	2,3
668 860	Xinyi Solar Holdings Limited	1 749 962	1 434 438	2,2
		12 393 865	9 725 627	14,8
Services publics				
34 142	Atlantica Sustainable Infrastructure PLC	1 684 514	1 544 400	2,3
43 177	Boralex inc., cat. A	1 908 585	1 497 378	2,3
31 341	Brookfield Renewable Corporation, cat. A	1 899 897	1 458 924	2,2
831 000	China Longyuan Power Group Corporation Limited, cat. H	1 580 557	2 453 509	3,7
224 590	Contact Energy Limited	1 588 684	1 576 072	2,4
53 905	EDP Renováveis S.A.	1 689 013	1 700 119	2,6
43 110	ERG S.p.A.	1 662 638	1 765 688	2,7
257 130	Infratil Limited	1 700 387	1 782 146	2,7
275 620	Mercury NZ Limited	1 666 365	1 461 378	2,2
352 000	Meridian Energy Limited	1 956 505	1 479 057	2,3
30 540	Neoen S.A.	2 134 770	1 678 354	2,6
38 777	Northland Power Inc.	1 741 774	1 471 587	2,2
19 263	Ormat Technologies, Inc.	2 158 362	1 932 282	2,9
8 815	Orsted A/S	1 881 375	1 425 728	2,2
37 100	RWE AG, cat. A	1 651 335	1 908 498	2,9
60 695	Scatec ASA	2 270 916	1 331 686	2,0
62 020	SSE PLC	1 657 338	1 751 056	2,7
39 558	Sunnova Energy International Inc.	2 047 220	1 397 086	2,1
78 006	TransAlta Renewables Inc.	1 605 764	1 462 612	2,2

FNB Harvest Énergie propre

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (suite)				
Au 31 décembre 2021				
Nombre d'actions	Titre	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
	ACTIONS (suite)			
	Services publics (suite)			
13 140	VERBUND AG, cat. A	1 410 046	1 871 535	2,8
2 094 000	Xinyi Energy Holdings Limited	1 547 302	1 450 507	2,2
		37 443 347	34 399 602	52,2
	Total des placements	75 228 746	65 173 398	99,0
	Autres actifs, moins les passifs		669 301	1,0
	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		65 842 699	100,0

FNB Harvest Énergie propre

NOTES ANNEXES

31 décembre 2021

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le FNB Harvest Énergie propre (le « Fonds ») est un fonds d'investissement constitué selon les lois de la province d'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 7 janvier 2021 (date de création), dans sa version modifiée et mise à jour. Il n'y a pas eu d'activité importante au sein du Fonds entre la date de création et la date de lancement, le 11 janvier 2021. Le siège social du Fonds est situé au 610 Chartwell Road, Oakville (Ontario) L6J 4A5.

L'objectif de placement du Fonds consiste à offrir aux porteurs de parts la possibilité d'une plus-value du capital. Le Fonds investit principalement dans des émetteurs qui exercent des activités liées à l'énergie propre et qui sont inscrits à la cote d'une bourse de valeurs réglementée dans certains pays d'Amérique du Nord, d'Asie ou d'Europe. Afin d'atteindre ses objectifs de placement, il investit dans un portefeuille équilibré, composé d'actions de 40 émetteurs mondiaux du secteur de l'énergie propre envisageables pour un placement et qui, immédiatement après chaque reconstitution semestrielle du portefeuille, se classent parmi les 40 premiers émetteurs selon la capitalisation boursière (en dollars canadiens selon la dernière valeur de fin de mois). Il s'agit d'actions qui, de l'avis du gestionnaire, sont assez liquides pour permettre au Fonds d'atteindre ses objectifs. Si, à son avis, trop peu d'émetteurs du secteur de l'énergie propre répondent aux critères d'investissement du Fonds, il peut investir dans moins de 40 de ces sociétés.

2. RÈGLES COMPTABLES

Les présents états financiers annuels ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS). La publication de ces états financiers annuels a été autorisée par Harvest Portfolios Group Inc. (le « gestionnaire ») le 15 mars 2022.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Instruments financiers

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transactions pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les coûts de transactions des actifs et des passifs financiers à la JVRN sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les achats ou ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements et actifs et passifs dérivés du Fonds sont évalués à la JVRN, conformément à son modèle économique. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer. La valeur comptable des autres actifs et passifs financiers évalués au coût amorti se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. Les méthodes comptables du Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des instruments dérivés sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins de transactions avec les porteurs de parts. Au 31 décembre 2021, il n'y avait aucune différence entre la valeur liquidative par titre du Fonds et son actif net par titre calculé selon IFRS 9.

Juste valeur des placements et des instruments dérivés

Les placements et les instruments dérivés négociés sur un marché actif sont évalués aux cours de clôture publiés par les bourses reconnues ou par des courtiers en valeurs mobilières reconnus, le jour de l'évaluation. Le Fonds utilise le dernier cours qui s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les placements détenus sont représentés par des actions.

Les placements et les instruments dérivés qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués au moyen de méthodes d'évaluation établies par le gestionnaire. La valeur d'un titre pour lequel, de l'avis du gestionnaire, aucun cours ne peut être obtenu rapidement sera sa juste valeur telle qu'elle sera déterminée par le gestionnaire. La juste valeur de certains titres est établie au moyen de techniques d'évaluation fondées en partie sur des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données de marché observables. Ces méthodes et procédures peuvent notamment inclure des comparaisons avec des titres comparables ou similaires, l'obtention de données d'évaluation auprès d'émetteurs ou d'autres données analytiques relatives au placement et l'utilisation d'autres indicateurs disponibles. Ces valeurs sont analysées indépendamment à l'interne pour veiller à ce qu'elles soient raisonnables. Toutefois, en raison de l'incertitude inhérente à l'évaluation, la juste valeur estimative des titres peut être considérablement différente de la valeur qui serait utilisée s'il existait un marché immédiat pour ces titres. La perception concernant le risque de crédit de l'émetteur, la prévisibilité des flux de trésorerie et le terme à courir ont une incidence sur la juste valeur de ces titres.

FNB Harvest Énergie propre

Classement des parts rachetables

Selon IAS 32 *Instruments financiers : Présentation* des IFRS, les actions ou les parts d'une entité qui comportent une obligation contractuelle pour l'émetteur de les racheter ou de les rembourser contre de la trésorerie ou un autre actif financier doivent être classées comme des passifs financiers, sauf si certaines conditions sont respectées. Les parts du Fonds comportent différents droits de rachat, qui dans certains cas établissent la valeur de rachat à 95 % de la valeur de marché des parts. En conséquence, les parts du Fonds comportent de multiples obligations contractuelles et sont présentées dans les passifs financiers, puisqu'elles ne répondent pas aux critères qui permettraient de les classer dans les capitaux propres.

Trésorerie

La trésorerie est constituée de dépôts en espèces.

Opérations de placement et constatation des revenus

Le gain (perte) net réalisé à la vente de placements et la variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Le coût des placements est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont principalement libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Fonds. Les achats et ventes de placements libellés en devises et les dividendes et revenus d'intérêts libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains (pertes) de change réalisés et latents sur les placements sont inclus dans l'état du résultat global, aux postes « Gain (perte) net réalisé à la vente de placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». Les gains (pertes) de change réalisés ou latents sur les actifs et les passifs, à l'exception des placements libellés en devises, sont inclus dans l'état du résultat global, aux postes « Gain (perte) de change net réalisé » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les opérations de change ». Les actifs et les passifs libellés en devises figurant dans l'état de la situation financière sont convertis en dollars canadiens à la date de clôture.

Évaluation des parts rachetables

La valeur liquidative à une date donnée correspond à la valeur totale de l'actif du Fonds, déduction faite de la valeur totale du passif, exprimée en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. La valeur liquidative et la valeur liquidative par part sont calculées chaque jour où la Bourse de Toronto (TSX) est ouverte aux fins de négociation (« jour ouvrable »).

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part » de l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation pendant la période.

Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses sur l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers :

- a) Évaluation de la juste valeur des instruments dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des cours (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de cours fournies par les teneurs de marchés. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ou exécutoires. Voir la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

- b) Classement et évaluation des placements et des instruments dérivés selon IFRS 9

Le classement et l'évaluation des instruments financiers détenus par le Fonds exigent du gestionnaire qu'il exerce un jugement important concernant le modèle économique selon lequel le portefeuille est géré. Aux fins de l'application d'IFRS 9, le gestionnaire a déterminé que le Fonds a adopté un modèle économique selon lequel le portefeuille est géré et sa performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur.

FNB Harvest Énergie propre

4. PARTS RACHETABLES

Le capital autorisé du Fonds se compose d'un nombre illimité de parts cessibles d'une catégorie représentant une participation indivise et égale dans l'actif net du Fonds. À moins d'indication contraire dans la déclaration de fiducie, toutes les parts comportent des droits et des privilèges égaux. Chaque part confère un droit de vote à toutes les assemblées des porteurs de parts et permet de participer en proportions égales à toutes les distributions faites par le Fonds. Les parts se négocient à la TSX sous le symbole HCLN. Au 31 décembre 2021, le cours de clôture des parts était de 14,88 \$.

Souscriptions et rachats

Chaque jour ouvrable, un courtier désigné ou preneur ferme peut placer un ordre de souscription ou de rachat visant un multiple entier du nombre prescrit de parts du FNB.

Si l'ordre de souscription ou de rachat est accepté, le FNB émet ou rachète généralement des parts au courtier désigné ou preneur ferme dans les deux jours de bourse suivant la date à laquelle l'ordre de souscription ou de rachat est accepté. Pour chaque nombre prescrit de parts émises ou rachetées, un courtier désigné ou un preneur ferme doit remettre ou recevoir un paiement comprenant :

- a) un panier de titres admissibles et de trésorerie dont la valeur totale est égale à la valeur liquidative des parts émises ou rachetées;
- b) un montant en trésorerie dont la valeur est égale à la valeur liquidative des parts émises ou rachetées.

Chaque jour de bourse, les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leurs parts contre un montant en trésorerie ou échanger des parts contre un panier de titres et de trésorerie. Les parts rachetées contre un montant en trésorerie peuvent l'être à un prix équivalent à 95 % de leurs cours de clôture à la TSX le jour effectif du rachat, sous réserve d'un prix de rachat maximal correspondant à la valeur liquidative par part. Les parts échangées contre un panier de titres, composé de titres et de trésorerie, le sont à un prix équivalent à leur valeur liquidative à la date effective de demande de rachat. Les parts sont rachetées dans le cadre de l'échange.

Les parts suivantes ont été émises ou rachetées pendant la période :

	Parts en circulation
Émission initiale, le 11 janvier 2021	50 000
Parts rachetables émises	5 050 000
Parts rachetables rachetées	(670 000)
Total en circulation au 31 décembre 2021	4 430 000

Le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période close le 31 décembre 2021 s'est élevé à 3 758 535 parts.

Distributions

Le Fonds est tenu de verser des distributions dont le montant doit être suffisant pour qu'il n'ait aucun impôt à payer sur les gains en capital, les dividendes et les intérêts réalisés. Toute distribution, le cas échéant, est versée à la fin de l'exercice et le Fonds peut les verser sous la forme de parts réinvesties, qui sont par la suite consolidées. Cela n'a aucune incidence sur la valeur liquidative par part, mais ces distributions réinvesties font augmenter le coût de base des parts détenues. Le Fonds a versé des distributions réinvesties de 397 823 \$ aux porteurs de parts au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

5. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES ET AUTRES CHARGES

Frais de gestion

Il incombe au gestionnaire de gérer l'ensemble des activités du Fonds, ainsi que de mettre à sa disposition du personnel de direction clé. Le gestionnaire a droit à des honoraires correspondant à 0,40 % de la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds (taxes en sus) par année.

Charges d'exploitation

Le Fonds est responsable des charges d'exploitation liées à la conduite de ses activités, notamment les droits de garde, les intérêts, les taxes, les frais juridiques, les honoraires d'audit, les honoraires des agents des transferts pour les services liés à l'émission et au rachat de parts, les frais de préparation des rapports financiers et autres, les frais et charges liés au comité d'examen indépendant (CEI), dont les dépenses des membres du CEI, et les frais liés à la conformité avec les lois, les règlements et les politiques en vigueur. Le gestionnaire paie ces charges au nom du Fonds, à l'exception de certaines d'entre elles (comme les intérêts), et reçoit ensuite un remboursement.

FNB Harvest Énergie propre

Autres charges

Le Fonds rembourse au gestionnaire tous les frais et les charges raisonnables et tous les passifs engagés aux fins de la prestation de services pour le compte du Fonds dans le cadre de ses obligations aux termes des présentes. Ces frais et charges comprennent notamment : les frais d'impression et d'envoi des rapports aux porteurs de parts ainsi que d'autres communications, un montant raisonnable pour les salaires et les avantages sociaux et d'autres frais d'administration engagés dans le cadre de l'offre continue des actions du Fonds et d'autres obligations. Ces frais sont répartis de façon raisonnable par le gestionnaire entre tous les fonds de Harvest Portfolios Group Inc. et les séries de chaque fonds concerné. Ils se sont élevés à 26 335 \$ pour la période close le 31 décembre 2021 et sont inclus dans les coûts de l'information aux porteurs de parts qui figurent dans l'état du résultat global.

Renonciations et absorptions

Le gestionnaire peut, à sa discrétion, renoncer aux frais de gestion ou les absorber. Aucuns frais de gestion n'ont fait l'objet d'une renonciation au cours de la période close le 31 décembre 2021. Pour la période close le 31 décembre 2021, le gestionnaire a absorbé 54 174 \$ du total des charges du Fonds. Le gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges sans avis préalable aux porteurs de parts.

6. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui inclut le risque de taux d'intérêt, l'autre risque de prix et le risque de change). Le gestionnaire cherche à minimiser ces risques en employant des gestionnaires de portefeuille expérimentés qui gèrent quotidiennement les placements du Fonds en fonction des événements qui se produisent sur le marché et des objectifs de placement. Pour aider à gérer ces risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance qui surveille les activités de placement du Fonds et s'assure qu'elles sont conformes à la stratégie établie par celui-ci et à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché. La situation du marché des actions peut avoir une incidence plus marquée sur la valeur des titres en portefeuille du Fonds que le rendement individuel de chaque société. La conjoncture économique et financière générale a une influence sur l'évolution du marché. Des facteurs politiques, sociaux et environnementaux peuvent aussi avoir un effet sur la valeur des titres. La propagation du coronavirus (COVID-19) a causé de la volatilité sur les marchés financiers et a eu des conséquences sur l'économie mondiale. L'émergence récurrente de variants continue d'alimenter l'incertitude concernant l'économie mondiale. Bien que les marchés des capitaux aient enregistré de solides performances au cours de la dernière année, cette incertitude pourrait avoir des répercussions sur le rendement des placements, ce qui pourrait nuire significativement aux résultats futurs du Fonds.

Au 31 décembre 2021, 99,0 % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds se négociait sur des marchés boursiers. Si le cours des actions avait augmenté ou diminué de 5 % sur ces marchés, tous les autres facteurs demeurant constants, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période aurait augmenté ou diminué d'environ 3 258 670 \$.

Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer, et l'écart peut être important.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur des placements libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Fonds fluctue en raison de variations des taux de change. Lorsqu'un fonds achète un placement libellé en devises et que le taux de change entre le dollar canadien et la devise en question fluctue de façon défavorable, la valeur des placements du Fonds peut s'en trouver réduite.

Les tableaux ci-dessous résument l'exposition nette du Fonds au risque de change. Les montants indiqués se fondent sur la valeur comptable des actifs nets monétaires et non monétaires (y compris les instruments dérivés et le principal (notionnel) des contrats de change à terme, le cas échéant).

FNB Harvest Énergie propre

Au 31 décembre 2021		
Devise	Exposition aux devises (\$)*	% de l'actif net
Dollar américain	22 493 212	34,2
Euro	12 404 799	18,8
Dollar de Hong Kong	7 754 198	11,8
Dollar néo-zélandais	6 314 957	9,6
Livre sterling	3 394 456	5,2
Couronne danoise	2 816 095	4,3
Couronne norvégienne	2 786 202	4,2
Total	57 963 919	88,1

* En dollars canadiens

Les expositions non monétaire et monétaire au risque de change s'élevaient respectivement à 57 910 954 \$ et à 52 965 \$.

Au 31 décembre 2021, si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou diminué de 5 % par rapport à toutes autres devises, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds aurait respectivement diminué ou augmenté d'environ 2 898 196 \$, ou 4,4 %, sur la base de son exposition nette aux devises. Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart peut être important.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend de la possibilité que des variations de taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur future des instruments financiers. Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Au 31 décembre 2021, le Fonds ne détenait aucune obligation ni aucun instrument du marché monétaire. Il n'avait donc aucune exposition importante au risque de taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un fonds ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements à temps ou à un prix raisonnable. Le Fonds est exposé à des rachats de parts, tel qu'il est décrit à la note 4. Le règlement des rachats s'effectue principalement en titres et en trésorerie. Pour conserver suffisamment de liquidités, le Fonds investit la majorité de son actif dans des titres activement négociés sur des marchés publics et pouvant être facilement vendus. Il n'est donc pas exposé à un risque de liquidité important. En outre, le Fonds conserve une position en trésorerie et équivalents de trésorerie suffisante à cette fin.

Au 31 décembre 2021, tous les passifs financiers du Fonds avaient une échéance inférieure à trois mois.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement qu'elle a conclu avec le Fonds.

Toutes les transactions effectuées par le Fonds visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque de défaut est considéré comme limité, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement au titre d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Au 31 décembre 2021, le Fonds était peu exposé au risque de crédit. Toute la trésorerie du Fonds est détenue auprès d'une institution financière reconnue et réglementée.

Juste valeur des instruments financiers

Le Fonds classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement (p. ex., les prix) ou indirectement (p. ex., les dérivés de prix);

Niveau 3 : Données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

FNB Harvest Énergie propre

Les tableaux ci-dessous présentent la juste valeur des instruments financiers du Fonds au moyen de la hiérarchie des justes valeurs.

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont réputés être effectués à l'ouverture de la période.

Classement des titres :

Placements à la juste valeur au 31 décembre 2021				
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Actifs financiers				
Actions				
CAAE	1 257 831	-	-	1 257 831
Actions ordinaires	63 915 567	-	-	63 915 567
Total des actifs financiers	65 173 398	-	-	65 173 398

Le Fonds détenait un titre classé au niveau 3 au 31 décembre 2021, et il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2. Le 1^{er} avril 2021, les actions de GCL-Poly Energy Holdings Limited (« GCL ») ont été radiées de la Bourse de Hong Kong, car l'émetteur n'avait pas déposé ses états financiers auprès de l'autorité de réglementation avant la date limite pour l'exercice considéré. À ce moment, le dernier cours de GCL était de 1,98 HKD par action, ce qui représentait 4,04 % de la valeur liquidative du Fonds. Le 1^{er} novembre 2021, immédiatement avant la reprise de la cote, le titre était évalué à 0,693 HKD par actions, soit 35 % de son dernier cours (1,98 HKD). La décote ainsi appliquée a été justifiée par les différentes circonstances qui avaient causé le retard dans le dépôt des états financiers annuels. La position a été liquidée après la reprise de la cote. Par conséquent, le titre était absent du portefeuille à la clôture de l'exercice.

Le tableau suivant présente un rapprochement des placements évalués au moyen de données d'entrée non observables (classés au niveau 3).

	31 décembre 2021
	Montant (\$)
Solde à l'ouverture	-
Transfert vers le niveau 3	2 022 990
Achats	-
Ventes	-
Gain (perte) net réalisé	-
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	(1 325 004)
Transfert du niveau 3	(697 986)
Solde à la clôture	-

La valeur des actions classées aux niveaux 1 et 2 est basée sur les cours.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, qu'il s'agisse de l'emplacement géographique, du type de produits, du secteur ou du type de contrepartie. Le tableau suivant présente le risque de concentration du Fonds par pays et par secteur d'activité.

FNB Harvest Énergie propre

Régions :

Au	31 décembre 2021
	% de l'actif net
États-Unis	32,0
Chine	13,7
Nouvelle-Zélande	9,6
Canada	8,8
Espagne	7,2
Allemagne	5,9
Royaume-Uni	5,2
Danemark	4,3
Autriche	2,8
Italie	2,7
France	2,6
Norvège	2,2
Afrique du Sud	2,0
Trésorerie et autres actifs et passifs	1,0
Total	100,0

Segment de marché :

Au	31 décembre 2021
	% de l'actif net
Services publics	52,2
Industrie	29,0
Technologies de l'information	14,8
Énergie	3,0
Trésorerie et autres actifs et passifs	1,0
Total	100,0

7. IMPÔTS

Le Fonds a jusqu'au 15 mars 2022 pour répondre à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Pour 2021, le Fonds a l'intention d'adopter le 15 décembre comme date de clôture de son année d'imposition. La totalité du revenu net du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours d'une période doivent être distribués aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôt sur le résultat. Étant donné que le Fonds ne comptabilise pas d'impôt sur le résultat, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment afin de réduire tout gain en capital réalisé futur. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement sur une période maximale de 20 ans et être déduites des revenus imposables futurs.

À la fin de la dernière année d'imposition, le Fonds avait des pertes en capital de 2 918 149 \$ pouvant être reportées en avant indéfiniment et portées en diminution de gains en capital futurs. Aucune perte autre qu'en capital ne peut être déduite des revenus des années ultérieures.

Le Fonds pourrait être assujéti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charges distinctes dans l'état du résultat global.

Comme le gestionnaire est un résident de l'Ontario, les frais payés par le Fonds comprennent généralement la TVH de 13 %. La TVH est calculée selon le lieu de résidence des porteurs de parts à une date donnée, et non en fonction du territoire dont relève le gestionnaire. Un remboursement du taux combiné est demandé au nom du Fonds à l'Agence du revenu du Canada, à terme échu, en utilisant le taux de TVH en vigueur dans chaque province, ou le taux de TPS dans le cas des provinces non participantes.

FNB Harvest Énergie propre

8. PAIEMENTS INDIRECTS

Les commissions de courtage versées à certains courtiers peuvent, au-delà du paiement des services de courtage pour les opérations sur titres, servir à la rémunération de services de recherche sur les placements fournis au gestionnaire. La rémunération des services de recherche incluse dans les commissions versées aux courtiers était nulle au 31 décembre 2021.



Siège social

610 Chartwell Road, Suite 204,
Oakville (Ontario) L6J 4A5

Tél. : 416 649-4541

Sans frais : 866 998-8298

Télec. : 416 649-4542

Courriel : info@harvestportfolios.com

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent document peut contenir des déclarations prospectives portant sur des événements, résultats, circonstances, performance ou attentes futurs prévus qui ne correspondent pas à des faits historiques, mais plutôt à nos opinions sur des événements futurs. De par leur nature, les déclarations prospectives nous demandent de formuler des hypothèses et comportent des incertitudes et des risques inhérents. Il existe un risque important que les prédictions et autres déclarations prospectives se révèlent inexactes. Nous avertissons les lecteurs du présent document de ne pas se fier indûment à nos déclarations prospectives, car un certain nombre de facteurs pourraient entraîner un écart important entre les résultats, conditions, actions ou événements réels futurs et les objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés contenus dans les déclarations prospectives. Il pourrait y avoir un écart important entre les résultats réels et les attentes de la direction, telles qu'elles sont formulées dans ces déclarations prospectives, pour diverses raisons, parmi lesquelles la conjoncture boursière et économique, les taux d'intérêt, l'évolution de la réglementation et de la législation, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et commerciaux où le Fonds peut investir et les risques décrits en détail, de temps à autre, dans le prospectus simplifié ou dans la notice annuelle. Nous avertissons les lecteurs que la liste de facteurs qui précède n'est pas exhaustive et que, lorsqu'ils s'appuient sur des déclarations prospectives pour prendre des décisions concernant un placement dans le Fonds, les investisseurs et autres personnes doivent examiner attentivement ces facteurs, ainsi que les autres incertitudes et événements possibles, et tenir compte de l'incertitude inhérente aux déclarations prospectives. Étant donné l'incidence possible de ces facteurs, le Fonds ne s'engage pas et dénie expressément toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser des déclarations prospectives, que ce soit par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres circonstances, sauf si la loi applicable l'y oblige.